

DÉLIBÉRATION
Du Conseil d'Administration
De l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)

Séance du jeudi 11 juillet 2024

Délibération n° 2024-07-7

Point 5 : Modifications du règlement de scolarité

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n° 86-640 du 14 mars 1986, modifié, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de certaines écoles d'ingénieur,
Vu le règlement de scolarité de l'ENSCR,

Le Conseil d'Administration examine les modifications apportées au règlement de scolarité de l'ENSCR, qui ont été préalablement présentées et validées au conseil de perfectionnement du 26 juin 2024.

Après présentation des différentes modifications apportées et échange, les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent à l'unanimité les modifications apportées au règlement de scolarité de l'ENSCR.

Membres composant le conseil : 24

Membres en exercice : 24

Quorum : 13

Membres présents ou représentés : 20

Présents : 15

Représentés : 5

Votes :

Refus de participer au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 20

Visa de la présidente
Patricia FOMPEYRINE



Délibération adoptée

Document(s) envoyé précédemment : Règlement de scolarité – DOC-STRAT-01_version en cours de modification

Extrait envoyé au Recteur Chancelier des Universités le : 15 juillet 2024

